

Peut-on interdire la burqa, et continuer à autoriser le voile ?

Qu'il faille interdire le port de la burqa sur notre sol est une évidence :

tous les téléspectateurs qui, le lundi 29 juin 2009, ont vu l'émission «Mots croisés», d'Yves Calvi, en sont convaincus. Ce n'est quand même pas en enfermant les femmes qu'on les libère, ni en s'enfermant soi-même en tant que femme qu'on se libère : la liberté a d'autres horizons, qui sont l'horizon... et son au-delà !

La burqa est donc bien un enfermement. Cet enfermement emprisonne les femmes. Mais il n'emprisonne pas que les femmes : il emprisonne également ceux qui dénoncent cet enfermement, en les faisant tomber dans deux pièges majeurs.

Le premier piège concerne l'argument du visage intégralement recouvert, qui ne permet pas l'identification de la personne : si la burqa est inacceptable, c'est parce qu'on ignore jusqu'au sexe de la personne qui se trouve dessous ! Voilà qui est à souligner, certes, mais à dépasser aussitôt, car il suffirait que le visage fût découvert pour que la burqa – qui ne serait plus une burqa mais un voile – fût acceptable ! Or, disons-le tout de go : le voile lui-même n'est pas acceptable, comme l'ont compris les Français dès son apparition, en septembre 1989, dans le collège Gabriel-Havez, de Creil : c'est d'ailleurs avec ces trois premiers voiles que sont nés les premiers reculs de la République face à l'islam, et c'est suite à ces premiers reculs qu'on en est arrivé à l'impossibilité actuelle de reculer davantage face aux 5 000 burqas qui défient les valeurs de notre nation !

Le second piège concerne l'argument de la liberté : la femme qui porte la burqa aurait le droit de la porter si elle seule en décide, autrement dit si elle la porte volontairement ! La

liberté véritable n'est-elle pas individuelle ? N'est-elle pas autonomie du choix ? Ne permet-elle pas de choisir «ce que l'on veut» ?

La belle affaire ! La liberté ne doit pas nous faire oublier que nul ne décide jamais «seul», tout individu véhiculant, par sa dimension socio-culturelle, un transport en commun !

La liberté ne doit pas non plus nous faire oublier que le dément aussi peut décider ou choisir «ce qu'il veut», tout comme le drogué, l'alcoolique, le chauffard, le suicidant, le sectateur, le pervers, et... chacun de nous !

Autrement dit, la liberté n'est ni dans la décision ni dans le choix : elle est dans «ce» qu'engendre la décision ou le choix ! Partant, la liberté ne saurait accepter les actes liberticides, à commencer par ceux qui récusent les structures mêmes de la République, la liberté de se voiler signifiant le refus de la liberté dans son rapport indéfectible avec l'«égalité» et la «fraternité».

La liberté ne doit pas enfin nous faire oublier que la religion n'a pas à régenter l'espace public. L'espace public est le lieu privilégié de la citoyenneté française, et la citoyenneté française ne se décline pas selon les préceptes du Coran, de la Bible ou du Talmud. Que la burqa soit une invention des salafistes ou un commandement d'Allah, cela ne regarde point la République, qui, d'une part, ne reconnaît aucun culte et, d'autre part, proclame l'absolue dignité de tous les humains, quels que soient leur sexe, leur race ou leur religion !

Si maintenant vous m'objectez que la burqa est la marque même de cette dignité, c'est que vous confondez la violence et la douceur, la haine et l'amour, la mort et la vie... et que je n'ai plus grand-chose à vous dire !

La burqa est donc indéfendable, même si la souffrance identitaire ou métaphysique de celle qui la porte est sincère, car cette souffrance n'est jamais que subjective : je peux sincèrement me sentir non reconnu bien que les conditions de ma reconnaissance soient objectivement établies ; je peux sincèrement me sentir pécheur bien que la miséricorde divine

veille sur moi.

Si donc la burqa est indéfendable, c'est pour une seule raison, qui touche au cœur des Droits de l'Homme, car la burqa nie en la femme l'homme des Droits de l'Homme, ce qui revient à stigmatiser l'être humain qui met au monde les êtres humains ! C'est incroyable, mais c'est ainsi !

En conséquence, peu importe le matériau, l'aspect ou la couleur de la burqa.

Peu importe même sa dimension : une dimension moindre n'amoindrit pas le symbole discriminatoire que la burqa représente. Après tout, «l'étoile jaune» imposée aux juifs sous le régime hitlérien était de taille réduite, ce qui ne la rendait pas tolérable pour autant ! Qu'est-ce qui, au juste, pourrait être tolérable tout en étant discriminatoire ?

Cet asservissement – qui frappe exclusivement la femme en la cloîtrant dans un linceul – apparaît donc comme l'exemple type de ce que ne saurait tolérer la République. Et cette «intolérance» est aujourd'hui si vitale pour la République elle-même comme pour toutes les femmes qu'elle a le devoir de protéger qu'on en vient à se demander pourquoi la burqa n'est pas déjà interdite en France, et avec elle sa petite sœur qu'est le voile !

Car le voile est de même nature que la burqa, puisqu'il marque la femme d'un opprobre originel dont la forme serait les formes féminines !

Mais depuis quand la femme pourrait-elle être autrement ? Et pourquoi

faudrait-il qu'elle fût autrement ? N'est-elle pas «parfaite» en tant que

telle, comme l'homme est «parfait» en tant que tel ? N'est-ce pas cette

perfection qui fait la femme pour l'homme et l'homme pour la femme ? Par quelle aberration peut-on nier pareille excellence, qui est la vie même ? Comment ne pas voir que le voile est à la vie ce que le temps est à la jeunesse : altération de la fraîcheur et de l'éclat ; altération du teint et de la beauté ? Le voile est une flétrissure !

Or, derrière cette flétrissure se cachent non seulement ceux qui sont incapables de convenir que «la femme est l'homme», mais encore, et plus dangereusement, Al-Qaïda – qui veut la mort de l'Occident ! En l'occurrence, interdire le voile est une mesure de salut public ou, si l'on préfère, un devoir de Résistance.

Nous avons le devoir de résister, par amour pour l'Homme ! Qu'est-ce, en effet, qu'aimer les êtres humains, sinon combattre ce qui les opprime ? Ce combat ne vaut-il pas pour chacun, qui que l'on soit, où que l'on soit, dès que possible ? Et n'est-ce pas toujours possible, puisque cela appartient à chacun ?

Voilà pourquoi – n'en déplaise à la branche maghrébine d'Al-Qaïda – la

France doit dire «non» à la burqa et au voile, car elle a le devoir de dire

«non» à ce qui humilie, assujettit et sépare, pour mieux dire «oui» à ce qui grandit, libère et réunit.

Voilà pourquoi nous n'avons pas à rougir de nos devoirs, pas plus que nous aurions à rougir de ce que nous sommes ou de ce que nous savons. Et nous savons ce que nous sommes : nous sommes l'Homme des Droits de l'Homme, parce que les Droits de l'Homme sont le seul universalisant capable de promouvoir l'humain en chaque homme du seul fait qu'il est l'homme : qu'un homme soit minimisé dans son humanité même, et l'imprescriptible jaillit au grand jour – qui rappelle l'incessante nécessité de défendre l'Homme !

Le voile et la burqa témoignent exactement du contraire : outre leur

dimension sexiste, ils sont les signes d'une nuit politico-religieuse qui

s'étend ostensiblement sur la France et sur l'Europe en confondant culture et déshumanisation. Interdire d'un même mouvement le voile et la burqa, c'est donc accomplir un acte d'essence humaniste, l'humanisme n'ayant, jusqu'à nouvel ordre, rien à partager avec la barbarie !

Maurice Vidal